C/2026/261

14.1.2026

Notification préalable d'une concentration

(Affaire M.11964 — GOOGLE / WIZ)

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

(C/2026/261)

1. Le 6 janvier 2026, la Commission européenne a reçu notification, conformément à l'article 4 du règlement (CE) nº 139/2004 du Conseil ([1]) et à la suite d'un renvoi en application de l'article 4, paragraphe 5, dudit règlement, d'un projet de concentration.

Cette notification concerne les entreprises suivantes:

— Google LLC («Google», États-Unis), contrôlée par Alphabet Inc. («Alphabet», États-Unis),

— Wiz Inc. («Wiz», États-Unis).

La concentration est réalisée par achat d'actions.

2. Les activités des entreprises concernées sont les suivantes:

— Google: société à responsabilité limitée enregistrée dans le Delaware, dont le siège se situe à Mountain View, en Californie. Elle est une filiale à 100 % d'Alphabet, une société enregistrée dans le Delaware et cotée au Nasdaq. Google est présente dans le monde entier dans le développement et la fourniture de produits et de services numériques, y compris la recherche en ligne, la publicité en ligne, les appareils grand public, les logiciels et l'informatique en nuage. Par l'intermédiaire de la plateforme Google Cloud, elle fournit des services d'infrastructure, de plateforme et de cybersécurité à des clients professionnels,

— Wiz: société enregistrée dans le Delaware, dont le siège se situe à New York. Fondée en 2020, elle aide les organisations à sécuriser les charges de travail dans des environnements multinuages et sur site.

3. Après examen préliminaire et sans préjudice de sa décision définitive sur ce point, la Commission estime que l'opération notifiée pourrait entrer dans le champ d'application du règlement sur les concentrations.

4. La Commission invite les tiers intéressés à lui présenter leurs observations éventuelles sur ce projet de concentration.

Ces observations devront lui parvenir au plus tard dans un délai de dix jours à compter de la date de la présente publication. Il y a lieu de toujours préciser la mention suivante:

M.11964 — GOOGLE / WIZ

Ces observations peuvent être envoyées par courrier électronique ou par courrier postal. Veuillez utiliser les coordonnées ci-dessous:

Courriel: COMP-MERGER-REGISTRY@ec.europa.eu

Adresse postale:

Commission européenne
Direction générale de la concurrence
Greffe des concentrations
1049 Bruxelles
BELGIQUE

([1]) JO L 24 du 29.1.2004, p. 1 (le «règlement sur les concentrations»).